



COMPTE RENDU DE LA 185^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

DATE : Le 30 avril 2014
LIEU : Bureaux du MDDELCC, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec

PRÉSENCES :

Melissa Brousseau Saganash, Gouvernement de la
Nation crie (GNC)
Manon Cyr, Québec
Anne-Marie Gaudet, Canada
Ginette Lajoie, GNC (au téléphone)
Jean-Pierre Laniel, Québec
Marie-Josée Lizotte, Québec
John Paul Murdoch, GNC
Chantal Otter Tétreault, GNC (au téléphone)
Jean Picard, Canada, président (au téléphone)
Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENCES :

Line Choinière, Canada
Caroline Girard, membre d'office du Comité conjoint
de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)
Guy Hétu, Québec
Monique Lucie Sauriol, Canada

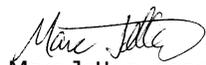
ADOPTION DU PROTOCOLE CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE ET DES CONSULTATIONS SUR LES EFFETS DU DÉVELOPPEMENT DE L'URANIUM

John Paul Murdoch accepte de présider la rencontre. Il fait un compte rendu de la conférence téléphonique tenue avec le président de la commission du BAPE, M. Louis-Gilles Francoeur, le 24 avril. Les membres considèrent, en vertu de l'alinéa 22.2.2a de la CBJNQ, que la commission du CCEBJ doit être impliquée si les travaux du BAPE peuvent avoir une incidence sur le territoire du chapitre 22. Il s'agit, par exemple, de la possibilité de poser des questions aux experts en santé durant les audiences publiques à l'extérieur du territoire. À cet égard, il importe que la commission du CCEBJ soit impliquée dès le début des travaux de la commission du BAPE, notamment lors de la définition des enjeux (« scoping »). Les membres conviennent par ailleurs que plusieurs audiences publiques doivent se dérouler sur le territoire à chacune des phases : identification des enjeux, enquête (séances thématiques) et présentation des mémoires.

Les membres discutent de la proposition de protocole déposée par les membres nommés par le Gouvernement de la Nation crie (GNC) le 2 avril 2014. Ils conviennent de retirer certains éléments du préambule faisant référence à l'Entente entre le Québec et les Cris concernant un mandat d'enquête sur la filière uranifère, à condition que l'Entente soit considérée comme partie intégrante du protocole. Par ailleurs, les membres détaillent davantage les différentes phases de consultation en fonction des informations fournies par le BAPE.

La traduction de la documentation essentielle en langue crie, ainsi que la traduction simultanée des audiences publiques en cri, devront faire l'objet de discussions avec la commission du BAPE; il s'agira, entre autres, d'évaluer les ressources financières et matérielles disponibles à cette fin.

La version révisée du projet de protocole sera transmise au BAPE le plus tôt possible en vue de la rencontre prévue entre la commission du BAPE et celle du CCEBJ, le lundi le 5 mai 2014 à Québec.


Marc Jetten, secrétaire exécutif
Le 5 juin 2014